

224C2512
FR0011992700-FS0900

2 décembre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ATEME
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 décembre 2024, la société Otus Capital Management Limited¹ (29 Queen Anne's Gate, Londres, SW1H 9BU, Royaume-Uni), agissant pour le compte du fonds Regents of the University of Michigan, a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 29 novembre 2024, le seuil de 5% du capital de la société ATEME, et détenir, pour le compte dudit fonds 494 509 actions ATEME représentant autant de droits de vote, soit 4,30% du capital et 3,65% des droits de vote de la société ATEME².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ATEME sur le marché.

A cette occasion, la société Otus Capital Management Limited agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, n'a franchi aucun seuil et détient, pour le compte desdits fonds, 1 172 966 actions ATEME représentant autant de droits de vote, soit 10,21% du capital et 8,66% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Crown/Otus Equities Europe Segregated Portfolio	281 027	2,45	281 027	2,08
Maga Micro Cap Fund	397 430	3,46	397 430	2,94
Regents of the University of Michigan	494 509	4,30	494 509	3,65
Total Otus capital Management Limited	1 172 966	10,21	1 172 966	8,66

¹ Otus Capital Management Limited (*Private Limited Company*), agit comme « *general partner* » de Otus Capital Management L.P. (*Limited Partnership*) qui agit en qualité de « *discretionary investment manager* » pour le compte des fonds cités ci-après.

² Sur la base d'un capital composé de 11 489 444 actions représentant 13 538 643 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.